

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de LENS



Bassin marseillais
du Renouveau de Grenay
inscrit sur la Liste du
patrimoine mondial en 2012

COMMUNE
DE GREPAY

2026-057

(annule et remplace l'arrêté 2026-031 du 21 mars 2026)

La Maire de la ville de Grenay,

- **Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
- **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
- **Vu** le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.18 et R 411.25 à 411.28 ;
- **Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié ;
- **Vu** la demande de modification d'arrêté de police de la circulation formulée par la société SED travaux publics en date 24 avril 2026 ;
- **Considérant** qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des riverains ;

ARRÊTE

Article 1 : En raison des travaux effectués par la société SED travaux publics dans le cadre d'une ouverture en trottoir pour la réparation d'une conduite Télécom cassée, le stationnement sera interdit au droit des travaux devant le 1, boulevard de la plaine. Ces dispositions seront applicables pendant la durée du chantier jusqu'au 19 mai 2026.

Article 2 : Une signalisation conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place par la société chargée des travaux.

Article 3 : La société SED travaux publics devra prendre toutes les dispositions nécessaires en matière de sécurité, d'accessibilité et de signalisation, conformément aux réglementations en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de Grenay et Monsieur le Commissaire de Police sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GREPAY
Le 30 avril 2026

La Maire,
Daisy DUVEAU

